



# Breaking News



22 janvier 2021

Cher(e)s collègues,

Nous revenons vers vous afin de vous tenir informés en toute transparence.

Ce jour, nous avons reçu de la part de la compagnie un « draft » d'accord APLD qui n'a pas tenu compte de nos demandes et recommandations du 10 novembre dernier (date de la première et seule réunion de négociation APLD).

A l'exception de l'harmonisation des grilles salariales, entre toutes les bases françaises, alignées sur la fourchette haute.

Bien que cette harmonisation aurait dû déjà être mise en place depuis bien longtemps (légalement la compagnie est dans l'obligation de rémunérer tous ses salariés Français de la même façon), le SNPNC est tout de même fier d'avoir réussi cette petite victoire. « Travail égal = Salaire égal »

Notre but unique est de défendre nos droits et s'assurer que le code du travail et des transports soit au moins appliqué au minima.

C'est pourquoi nous avons également demandé des avenants aux contrats pour tous les PU, rapidement afin de palier ce manquement qui dure déjà depuis trop longtemps.

Ainsi nous avons rappelé à notre direction, la loi sur les congés payés :

**(Article D3141-6 L'ordre des départs en congé est communiqué, par tout moyen, à chaque salarié un mois avant son départ.)**

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous après la prochaine réunion et nous restons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Contact :

[viphilippart.snpnc@gmail.com](mailto:viphilippart.snpnc@gmail.com)

**L'équipe SNPNC Volotea**

SNPNC  
5 RUE DE LA HAYE - BAT LE DOME 1er ETAGE  
CS 18939 TREMBLAY EN FRANCE  
95732 ROISSY CDG CEDEX  
Tel : 01.49.19.58.18  
[secretariat@snpnc.org](mailto:secretariat@snpnc.org)

**j'adhère au snpnc**  
**[snpnc.org /adhérer](http://snpnc.org/adhérer)**

Munissez vous d'un RIB pour  
une adhésion immédiate.